

RÉSOLUTION
2025-009

**LISTES DES CHÈQUES POUR PAIEMENT DE DÉPENSES SUR
RÉSOLUTION 2024-006**

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec administre provisoirement la Municipalité de la Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent depuis 25 novembre 2024, suivant la *Loi concernant la municipalité de la Côte Nord du golfe Saint-Laurent (11-12 ÉL. II, C. 97)* et ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 26 novembre 2024, le Président de la Commission municipale a désigné madame Sylvie Piérard, membre de la Commission municipale, et en son absence monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le paiement des chèques numéros 017576-017641 et 99280 à 99282 pour le paiement des comptes fournisseurs autorisés par la résolution 2024-006 de la Commission municipale, pour un total de 580 001,25 \$.

Sylvie Piérard
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec	
Secrétaire	Président